**LES AIDES**

Le Programme Régional de Formation

<https://guide-aides.hautsdefrance.fr/dispositif340>

**Objectif(s)**

* Proposer des parcours de formation individualisés pour les demandeurs d'emploi,
* Améliorer l'accès à l'emploi des demandeurs d'emploi.

**Bénéficiaires**

* Demandeurs d’emplois

Aide à la garde d’enfants

<https://guide-aides.hautsdefrance.fr/dispositif636>

**Objectif(s)**

* Soutenir les parents en emploi et en formation en leur facilitant l'accès aux services de garde d'enfants.
* Favoriser la création d'emplois déclarés de garde d'enfant (accueil collectif ou accueil individuel).

**Bénéficiaires**

Cette aide est pour moi si :

* J'habite dans les Hauts-de-France.
	+ Mon enfant a moins de 3 ans.
	+ Mon enfant est en garde déclarée au moins 20h par semaine.

Une garde déclarée est une crèche ou une assistante maternelle qui garde mon enfant ou mes enfants. Elles sont agréées par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF).

* J'ai un travail ou je suis en formation qualifiante.

Si je suis en formation, il faut que cette formation dure au moins 2 mois.

* J'élève seul(e) mon ou mes enfants je dois gagner moins de 2 SMIC c'est-à-dire pas plus de **2706€** nets par mois.
* Je suis en couple : notre couple doit gagner moins de 3 SMIC, c'est-à-dire pas plus de **4059€**nets par mois, nous devons tous les 2 avoir un travail ou être en formation qualifiante.

Aide au permis de conduire

<https://guide-aides.hautsdefrance.fr/dispositif931>

**Objectif(s)**

* Participer au coût du permis de conduire,
* Favoriser l'acquisition de la mobilité des jeunes,
* Favoriser le parcours d'insertion socio-professionnelle.

**Bénéficiaires**

Sont éligibles à l'aide au permis de conduire les personnes remplissant les conditions suivantes :

* être domicilié en région Hauts-de-France,
* être âgé de 17 ans révolus à 30 ans inclus à la date de dépôt de la demande, sauf pour les parents isolés (sans limite d'âge),
* être inscrit à Pôle emploi ou être stagiaire de la formation professionnelle ou bénéficiaire d'un contrat d'apprentissage ou être dans un parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie (PACEA) ou avoir un Contrat d'Engagement Jeune (CEJ)  avec une Mission locale, et dont le projet professionnel nécessite l'obtention du permis, ou être lycéens inscrits en Terminale d'un Bac Professionnel ou être en dernière année d'un Certificat d'Aptitude professionnel (CAP) ou être élève d'une Ecole de Production.
* avoir un revenu fiscal de référence inférieur à, selon l'avis d'imposition le plus récent :
	+ 28 200 € (équivalent de 2 SMIC) pour une personne fiscalement autonome
	+ 42 250 € (équivalent de 3 SMIC), pour les personnes pacsées ou mariées ou pour une personne rattachée au foyer fiscal de ses parents
* être inscrit dans une école de conduite agréée par la Préfecture.

Aide au permis de conduire

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1719>

**Objectif(s)**

Dans le cadre de votre recherche d'un emploi, vous pouvez bénéficier, sous certaines conditions, d'une prise en charge totale ou partielle par Pôle emploi des frais d'apprentissage du permis de conduire (permis B).

Attention : l'aide est attribuée dans la limite des enveloppes budgétaires disponibles qui varient en fonction des régions.

**Catégorie**

Vous pouvez bénéficier de l'aide au permis de conduire si vous êtes inscrit sur la liste des demandeurs d'emploi :

* en catégories A, B ou D « formation » et « [contrat de sécurisation professionnelle (CSP)](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F13819) »
* ou en « contrats aidés ».

Si vous êtes inscrit en catégories A, B ou D « formation » ou « CSP », vous devez répondre à l'une des conditions suivantes :

* Toucher un minimum social (RSA: RSA : Revenu de solidarité active, [allocation de solidarité spécifique](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F12484), [allocation aux adultes handicapés](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F12242), allocation temporaire d'attente)
* Être indemnisé par l'assurance chômage,
* Toucher l’aide au retour à l’emploi (ARE) ou l'allocation de sécurisation professionnelle (ASP) minimale, c'est-à-dire d’un montant inférieur ou égal à **31,59 €**.

**Âge**

Vous devez avoir au moins 18 ans.

**Inscription comme demandeur d'emploi**

Vous devez être inscrit sur la liste des demandeurs d'emploi depuis au moins 6 mois de manière continue, toutes catégories confondues.

Des dérogations sont possibles en cas de promesse d’embauche en CDI: CDI : Contrat de travail à durée indéterminée, CDD: CDD : Contrat à durée déterminée ou contrat d'intérim d'au moins 3 mois.

En route pour l’emploi (parc auto à 1€ par jour)

<https://guide-aides.hautsdefrance.fr/dispositif632>

**Objectif(s)**

Aider à la mobilité des usagers lorsque celle-ci conditionne une insertion ou une réinsertion professionnelle.

**Bénéficiaires**

* Les CDI (si supérieur à 20h/semaine) en période d'essai ou avec un véhicule en panne et devant se rendre sur le lieu de leur entreprise,
* Les CDD et contrats d'intérim, de plus d'un mois (si supérieur à 20h/semaine) en période d'essai ou avec un véhicule en panne et devant se rendre sur le lieu de leur entreprise,
* Les titulaires d'un contrat par alternance (apprentissage ou professionnalisation) en période d'essai ou avec un véhicule en panne et devant se rendre sur le lieu de leur entreprise,
* Les jeunes en service civique,
* Les étudiants ou les stagiaires de la formation professionnelle devant se rendre sur leur lieu de stage en entreprise. Les contrats ou conventions de stage doivent être d'un mois minimum (consécutif). Le prêt sera accordé sous réserve de la réception de l'ensemble des pièces justificatives demandées dans les 7 jours précédant le début du contrat ou du stage en entreprise,
* Les personnes ayant besoin d'un véhicule pour se rendre sur leur lieu de travail si elles viennent d'obtenir leur permis de conduire mais ne peuvent pas en acquérir un,
* Les personnes ayant besoin d'un véhicule pour se rendre sur leur lieu de travail le temps de faire réparer le leur,
* Les personnes ayant besoin d'un second véhicule pour se rendre sur leur lieu de travail si leur foyer n'en dispose que d'un seul,
* Les personnes ayant besoin d'un véhicule pour se rendre sur leur lieu de travail car le leur est immobilisé en raison d'un contrôle technique négatif.